

QUE soit approuvée l'Entente Canada-Québec concernant le projet de biométhanisation de la Ville de Québec dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte, dont le texte sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61823

Gouvernement du Québec

Décret 653-2014, 3 juillet 2014

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la conférence des ministres provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur, le 4 juillet 2014

ATTENDU QUE les ministres provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur tiendront une conférence téléphonique le 4 juillet 2014;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, monsieur Jacques Daoust, dirige la délégation québécoise lors de la conférence téléphonique de ministres provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur prévue le 4 juillet 2014;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre, soit composée des personnes suivantes :

— Monsieur David Provencher, conseiller politique, cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

— Monsieur Philippe Dubuisson, sous-ministre associé, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

— Monsieur Patrick Muzzi, directeur de la Politique commerciale, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

— Madame Marie-Andrée Marquis, représentante du commerce intérieur, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

— Madame Valérie Côté, conseillère en relations intergouvernementales canadiennes, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61824

Gouvernement du Québec

Décret 654-2014, 3 juillet 2014

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la 103^e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

ATTENDU QUE se tiendra à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), les 8 et 9 juillet 2014, la 103^e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC];

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le député de la circonscription de D'Arcy-McGee et adjoint parlementaire du premier ministre, monsieur David Birnbaum, dirige la délégation québécoise à la 103^e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC];

QUE cette délégation, outre l'adjoint parlementaire du premier ministre, soit composée de :

—Madame Marie-Claude Champoux, sous-ministre, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

—Madame Isabelle Tremblay, conseillère, direction des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

—Madame Lise Thiboutot, conseillère, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61825

Gouvernement du Québec

Décret 655-2014, 3 juillet 2014

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion fédérale-provinciale-territoriale du Forum des ministres du marché du travail qui se tiendra le 11 juillet 2014

ATTENDU QU'une réunion fédérale-provinciale-territoriale du Forum des ministres du marché du travail se tiendra à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) le 11 juillet 2014;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur François Blais, dirige la délégation québécoise à la réunion fédérale-provinciale-territoriale du Forum des ministres du marché du travail qui se tiendra le 11 juillet 2014;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de :

— monsieur Patrick Gazaille, conseiller politique, Cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— madame Johanne Bourassa, sous-ministre associée responsable d'Emploi-Québec et secrétaire générale de la Commission des partenaires du marché du travail, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— madame Anne Racine, directrice, Direction des politiques d'emploi, des relations intergouvernementales et de la veille, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— monsieur François Montminy-Munyan, conseiller, Direction des politiques d'emploi, des relations intergouvernementales et de la veille, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— madame Lise Thiboutot, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61826

Gouvernement du Québec

Décret 656-2014, 3 juillet 2014

CONCERNANT le transfert au gouvernement du Canada de l'usufruit de certaines terres du domaine de l'État situées dans les cantons de Louvicourt et de Vauquelin

ATTENDU QUE la superficie actuelle de la réserve indienne de Lac-Simon ne suffit plus à combler les besoins de développement résidentiel et communautaire de la Nation Anishnabe du Lac Simon en raison de l'importante croissance démographique de la communauté;

ATTENDU QUE la Nation Anishnabe du Lac Simon demande au gouvernement du Canada l'agrandissement de la réserve indienne de Lac-Simon;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, sollicite le transfert de l'usufruit de certaines terres du domaine de l'État situées dans les cantons de Louvicourt et de Vauquelin afin de les administrer en fiducie au bénéfice de la Nation Anishnabe du Lac Simon;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 51 de la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1), le gouvernement peut réserver et affecter, en faveur des diverses bandes indiennes du Québec, l'usufruit des terres désignées à cette fin par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;